

CONCOURS DU MEILLEUR ELEVE SOMMELIER EN VIN DU BORDELAIS
« Trophée Pessac-Léognan »



REGLEMENT
LES 10 ET 11 MAI 2021



Le concours est organisé en partenariat entre le syndicat viticole des Pessac-Léognan et L'Union de La Sommellerie Française Bordeaux-Aquitaine.

Arrivée le lundi 10 Mai, Mardi 11 et Départ le Mercredi 12 Mai 2021

ARTICLE N°1

Ce concours est ouvert exclusivement :

Pour la France :

Aux étudiants préparant une "Mention Complémentaire de Sommellerie », ou diplôme équivalent, dans un lycée, un C.F.A. ou un Centre de Formation. Age limite, 25 ans à la date du concours. (Catégorie A)

Aux apprentis préparant un BP sommelier première ou deuxième année. (Catégorie B)

Pour l'Europe :

Aux étudiants de langue française étudiant la Sommellerie. Age limite, 25 ans à la date du concours. (Catégorie A)

Les élèves doivent être accompagnés de leur professeur, maître d'apprentissage ou d'un représentant de l'établissement.

L'inscription sera validée que sur présentation d'un certificat de scolarité.

Chaque centre de formation ne peut présenter qu'un seul candidat par catégorie, respectant les conditions définies (exception pour cette année compte tenu de l'annulation du concours 2020, les candidats de l'année dernière seront acceptés)

ARTICLE N°2

Connaissances demandées :

- L'appellation Pessac-Léognan
- La vigne, le raisin, le moût, la vinification, la géographie, la géologie.
- Le vignoble Bordelais.

CONCOURS DU MEILLEUR ELEVE SOMMELIER EN VIN DU BORDELAIS

« Trophée Pessac-Léognan »

- Les Classements.
- Les Accords mets et vins
- L'oenotourisme
- Les produits de la Nouvelle-Aquitaine (hors vins)
- Epreuves pratiques (décantation, aération d'un vin, service d'un crémant etc...)

ARTICLE N°3

Le concours se déroule en deux phases :

Première Phase :

- Questionnaire théorique - Dégustation.
- Atelier(s) pratique(s).

Suite à ces épreuves, il sera retenu pour la finale :

- **4 candidats pour la catégorie A**
- **2 candidats pour la catégorie B**

Deuxième phase : la finale aura lieu en public et sera composée d'épreuves orales et d'épreuves pratiques

ARTICLE N° 4

Les membres du jury sont choisis au sein de l'Association Régionale des Sommeliers, ainsi que de quelques formateurs nommés par le président de jury.

ARTICLE N°5

Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

ARTICLE N°6

Par le fait de leur participation au concours, les finalistes et le lauréat ainsi que leurs formateurs autorisent les organisateurs à faire usage de leur nom et des photos prises lors du concours, à des fins de communication.

ARTICLE N°7

A l'issue de la finale sera désigné :

"LE MEILLEUR ELEVE SOMMELIER EN VINS DU BORDELAIS - TROPHEE « PESSAC-LEOGNAN » pour la catégorie Mention.

et

"LE MEILLEUR ELEVE SOMMELIER EN VINS DU BORDELAIS - TROPHEE « PESSAC-LEOGNAN » pour la catégorie BP.

ARTICLE N°8

CONCOURS DU MEILLEUR ELEVE SOMMELIER EN VIN DU BORDELAIS

« Trophée Pessac-Léognan »

La sélection des candidats retenus pour la finale se fera au total des points comptabilisés lors de la première phase. Les points récoltés aux sélections seront conservés par moitié lors de la finale. Le passage des candidats se fera par tirage au sort.

ARTICLE N°9

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le remboursement des frais de transport de l'élève et de son accompagnateur seront pris en charge par le syndicat des Pessac-Léognan intégralement et uniquement sur la base d'un billet de train seconde classe. Merci d'adresser vos justificatifs au :

- Syndicat « Pessac-Léognan » 1 cours du XXX Juillet, 33000 Bordeaux